

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 4 JUILLET 2019**

---

**Assistaient à la réunion** : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude DUPRIX, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Marie-Laure LEUILLET, Nathalie GESELL PEVERADA, Benoît RICHARD, Alexandre DESCHATRETTES, Clothilde LOISEAU, Irène LEGROUX, Sylvie BIRER, Céline BIHEL, Claudine LANGLOIS.

**Etaient excusés**: Jean-Claude PICHON qui avait donné pouvoir à Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Danielle PEARON qui avait donné pouvoir à Bernard MOISSINAC, Catherine MENARD qui avait donné pouvoir à Patricia VILCHES PARDO, Katia PASSELAIGUE, Louis LEPINE qui avait donné pouvoir à Bernard GIRAUD, Elodie DALLOT, Marie-Thérèse BELLUAU qui avait donné pouvoir à Sylvie BIRER.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière séance en date du 3 Juin 2019.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

Monique PALAT est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

<b>I – PRESENTATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSEE GEORGE SAND ET DE LA VALLE NOIRE ET VALIDATION</b>
--

Monsieur le Maire propose d'approuver le Projet Scientifique et Culturel des collections du Musée George Sand et de la Vallée Noire en vue de le proposer ensuite au service des Musées de France.

La rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel est une obligation pour les musées labellisés en vertu de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Ce document a pour but de définir les orientations du Musée pour les années à venir à travers toutes les missions (collections, publics...) en s'appuyant sur un état des lieux critique de l'existant et en posant des objectifs stratégiques.

Il précise que le Musée George Sand et de la Vallée Noire n'a jamais rédigé ce Projet Scientifique et Culturel, document stratégique pour l'établissement et la collectivité.

Avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire, une chargée de mission Muriel Meneux a été recrutée en mars 2019 pour une durée de 5 mois afin d'aider Vanessa Weinling dans la rédaction du document.

Une première partie « Bilan – Diagnostic » a d'ores et déjà été présentée et validée en Commission Culture (29 avril 2019).

Le Projet Scientifique et Culturel est alors présenté par Vanessa Weinling et Muriel Meneux aux Conseillers.

Patrick Judalet salue le travail réalisé dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel du Musée George Sand et de la Vallée Noire sous la houlette de Patricia Vilchès Pardo et de la Commission Culture par Vanessa Weinling, Directrice Culturelle, Muriel Meneux, le service culturel et le Conseil Scientifique.

Il précise les actions à venir :

- catalogue des collections depuis 2016
- étude faisabilité coût investissement/coût de fonctionnement

Dans le cadre de ce projet à venir, il souhaite rendre le Musée de La Châtre proche de ses habitants.

Claudine Langlois souhaite savoir si un lieu à déjà été évoqué ou ciblé, tel que le Palais de Justice en autre.

Monsieur le Maire lui indique que c'est l'étude de faisabilité qui permettra de définir ce lieu notamment par rapport aux superficies nécessaires pour un tel projet, mais il confirme que faire revivre dans le cadre de ce projet un bâtiment patrimonial de la Ville serait judicieux.

Céline Bihel souligne la qualité du travail tout à fait remarquable, le Projet Scientifique et Culturel présenté est extrêmement pertinent avec un regard moderne sur ce que devrait être le futur Musée de La Châtre.

Considérant que Monsieur le Maire propose d'approuver le Projet Scientifique et Culturel des collections du Musée George Sand et de la Vallée Noire en vue de le proposer ensuite au service des Musées de France,

Considérant que la rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel est une obligation pour les musées labellisés en vertu de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Considérant que ce document a pour but de définir les orientations du Musée pour les années à venir à travers toutes les missions (collections, publics...) en s'appuyant sur un état des lieux critique de l'existant et en posant des objectifs stratégiques,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Projet Scientifique et Culturel mis en place pour le Musée George Sand et de la Vallée Noire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire le Projet Scientifique et Culturel du Musée George Sand et de la Vallée Noire, afin d'en obtenir la validation par les services de l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication).

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

## II – BAIL DE LOCATION ANCIENS LOCAUX CENTRE SOCIAL (PLACE DES CARMES) AU CIC

Location au Crédit Industriel Commercial (CIC) d'un bâtiment communal à usage de bureaux - Place des Carmes

Monsieur le Maire indique que le bâtiment communal, Place des Carmes, qui hébergeait, dans le passé, les services de la Circonscription Sociale du Département, a été loué au Crédit Industriel et Commercial (CIC) selon les modalités suivantes :

- Durée : 12 mois du 01/08/2019 au 31/07/2020
- Loyer mensuel : 1 000 € net versés à la collectivité
- Charges directement réglées par le locataire : (EDF, Fioul, AEP, EU, Téléphone, Internet, entretien des locaux ...)

Un état des lieux aura lieu le mercredi 25 juillet 2019, le CIC sera amené à faire des travaux (sécurité du bien, informatique...) dans le cadre de leurs activités bancaires. Les locaux seront ensuite restitués dans leur état d'origine à la collectivité.

L'agence du Crédit Industriel Commercial, située 137 rue Nationale, pendant cette période, fera l'objet de travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail avec le Crédit Industriel Commercial (CIC) selon les modalités susvisées.

## III – DECISION MODIFICATIVE N°4 - VILLE

a) Subvention Association Abri de nuit

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'association Abri de nuit, pour refaire l'installation électrique de ce local.

Le coût global de ces travaux est de 14 446,39 € TTC répartis de la manière suivante :

- Ville 5 000 €
- Etat 5 000 €
- Association diocésaine, propriétaire du local : 4 446,39 €

Cette nouvelle dépense pour la Ville fera l'objet d'une ouverture de crédits supplémentaire à l'article 65 748 « subventions de fonctionnement aux associations » ligne « abri de nuit » pour un montant de 5 000 €.

### **Le Conseil Municipal,**

Jean-Claude DUPRIX, Bernard GIRAUD, ne prenant pas part au vote de cette subvention pour cette association dont ils sont membres du bureau exécutif, respectivement Trésorier et Président.

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- DONNE SON ACCORD** au versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association Abri de nuit.

#### b) Ville Budget Primitif 2019 – Ouverture et virement de crédits – Décision modificative n°4

Monsieur le Maire indique que des recettes nouvelles sont notifiées + 5 0000 € au FCTVA en fonctionnement, + 10 000 € sur les produits financiers et la rénovation d'Ars pour 92 500 €.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** le virement et l'ouverture de crédits en section de fonctionnement et investissements suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Recettes**

Article 73111-01 « Taxes foncières habitations »	+ 10 000 €
Article 744-01 « FCTVA »	+ 5 000 €
Article 7788-020 « Produits exceptionnels divers »	+ 92 500 €
Article 752-020 « Loyers »	+ 5 000 €

##### **Dépenses**

Article 615231-822 « Entretien de voirie »	+ 10 000 €
Article 65748-025 « Subventions aux associations abri de nuit »	+ 5 000 €
Article 615221-020 « Entretien bâtiments »	+ 87 500 €
Article 6135-020 « Location mobilière »	+ 5 000 €
Article 60632-020 « Fournitures petits équipements »	+ 5 000 €

#### **INVESTISSEMENT (VIREMENT DE CREDITS)**

Article 2315-126-822 « Voiries diverses »	+ 23 000 €
Article 2315-125-822 « Abords Halle »	- 18 000 €
Article 2313-090-020 « Travaux Abri de nuit »	- 5 000 €

#### **IV – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE THEOLS**

##### **Le Conseil Municipal,**

Vu le courrier électronique du 13 juin 2019 valant notification de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère reçu en date du 14 Juin demandant aux communes membres de se prononcer sur son adhésion au SMABT conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du CGCT ;

- Vu la délibération n°2019.0050 du Conseil Communautaire du 16 mai 2019 acceptant d'adhérer au SMABT,

##### **après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols (SMABT).

#### **V – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU DE L'ANNE 2018**

Monsieur le Maire indique que le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service d'eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité et le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à la Mairie.

##### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018.

Claudine LANGLOIS quitte la salle du Conseil Municipal.

#### **VI – COMMISSION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES – SKATE PARK**

Céline BIHEL quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'un appel à la concurrence a été envoyé le 10 mai 2019 par voie de presse avec un retour attendu pour le 7 juin 2019 à 12h, pour un marché de travaux de terrassement, de pluvial et de maçonnerie béton de Skate Park, composé de deux lots.

Le maître d'œuvre, Connexion Sports Urbains, et Mathieu Monnerie ont procédé à l'analyse des offres et remet son rapport à la Commission.

Le maître d'œuvre avait estimé le lot n°1 à 50 110€ HT et le lot n°2 à 131 235 € HT, pour un total de 181 345 € HT.

Pour le lot n°1, deux offres ont été reçues, à savoir CBTS pour un montant de 59 302,90 € HT et EUROVIA pour un montant de 58 140,05 € HT.

Pour le lot n° 2, trois offres ont été reçues, à savoir CBTS pour un montant de 118 328 € HT, E2S COMPANY pour un montant de 178 475 € HT et GTM Travaux spéciaux pour un montant de 205 303,80 € HT.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 24 Juin 2019,

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** les offres d'EUROVIA pour le lot 1 d'un montant de 58 140,05 € HT, et CBTS pour le lot 2 d'un montant de 118 328 € HT, soit un total de 176 468,05 € HT pour les deux lots.

- **AUTORISE** le Maire à signer les deux marchés à venir et documents annexés qui s'y rapportent.

### **VII – PERSONNEL MUNICIPAL**

#### Renouvellement de postes en contrats aidés

Jean-Claude DUPRIX propose de renouveler trois contrats aidés dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence », dont deux à l'école primaire Maurice Rollinat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, pour assurer la surveillance des enfants sur les périodes périscolaires à raison de 20h par semaine, et un au Parc des sports à compter 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour assurer l'entretien du Parc des Sports, à raison de 24h par semaine.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord pour le renouvellement des contrats susvisés ci-dessus.

### **VIII – CHARTE DE COOPERATION POUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT « VALLEE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN »**

Patricia VILCHES PARDO rappelle la démarche « Vallée des peintres entre Berry et Limousin » a été lancée en 2010, sous l'impulsion des Régions Centre et Limousin et des Départements de la Creuse et de l'Indre. Il s'agit de s'appuyer sur une dynamique interrégionale et multidisciplinaire afin de mettre en place un schéma de structuration qui positionnera le territoire défini comme une destination touristique émergente en mesure de capter de nouvelles clientèles, considérant qu'aux côtés de paysages préservés et accessibles et d'un patrimoine bâti marquant, la Vallée de la Creuse dispose d'une histoire artistique de portée internationale.

Cette initiative, encadrée par une Charte de Coopération « Vallée des Peintres entre Berry et Limousin » pour la période 2014-2017, a permis de concrétiser un plan d'action articulé en 5 axes opérationnels : contenus scientifiques (éditions, recherches, colloques...), équipements (construction, réhabilitation...), programmation culturelle (festivals, expositions...), mise en tourisme (promotion, vente) et gouvernance. Les investissements se sont élevés à hauteur d'environ

4.5 M d'euros sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur les dispositifs en vigueur (conventions territoriales, Plan Loire, aides sectorielles, appel à projet du Ministère de la Culture, Leader...).

La Ville de La Châtre est associée au comité de pilotage du programme dans le cadre des collections du Musée George Sand et de la Vallée Noire et les actions de valorisation qu'elle mène sur cette thématique.

Afin d'inscrire cette stratégie de développement culturel et territorial dans la durée, et d'officialiser la volonté des partenaires institutionnels vis-à-vis des acteurs locaux, il est envisagé de prolonger les actions en partenariat sur l'ensemble du territoire concerné. Pour ce faire, il est proposé à chaque membre du comité de pilotage de se réinscrire dans la démarche en signant une nouvelle charte de coopération complétée d'annexes.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle charte de coopération de la démarche « Vallée des peintres en Berry et Limousin ».

## IX – TARIFS DES ENTREES DES FETES MEDIEVALES D'ARS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les droits des entrées des Fêtes Médiévales qui se dérouleront au Château d'Ars les 16 et 17 Août 2019 de la manière suivante :

- Gratuit : enfant de – 6 ans
- Tarif réduit : 8 € enfants de 6 à 12 ans
- Tarif normal : 12 € (plus de 12 ans)

Il est précisé que ces produits seront encaissés dans le cadre de la régie du service Culturel.

## X – DON A LA VILLE (AQUARELLES, CROQUIS)

Monsieur le Maire indique que M. Roland GADEN, (ancien architecte), demeurant 72, rue de Normandie à Courbevoie (92400), a fait don à La Ville de plusieurs œuvres :

- |  |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La Maison Rouge</li><li>• Ruelle près de l'Eglise</li><li>• Vieille porte de la maison Rouge</li></ul>                   | } | Aquarelles 2012          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Silhouette des toits</li><li>• Maison près de l'Eglise</li><li>• Toits derrière le mur Maison près de l'église</li></ul> | } | Croquis feutre noir 2012 |

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de ces œuvres.

- **ADRESSE** ses remerciements à M. GADEN.

## XI- MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE EN SON ETAT, AINSI QUE LE CENTRE DES IMPOTS DES PARTICULIERS (A HORIZON 2022)

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fois qu'il sera porté attention à un service public (fermeture, restriction...) il saisira le Conseil Municipal pour en débattre

Dans le cadre d'une réorganisation d'ampleur nationale des services de la Direction Générale des Finances Publiques, la Direction Départementale de l'Indre vient de présenter la cartographie des futures implantations de ses services, à l'horizon 2022. Ainsi, après le transfert du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de la Châtre vers celui d'Issoudun, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est désormais la Trésorerie et le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de la Châtre qui disparaissent. Au niveau départemental, les principales missions des 8 trésoreries actuelles (hors trésorerie hospitalière) seront transférées vers de nouvelles entités dénommées Services de Gestion Comptable (SGC), au nombre de 2 sur le département, situées à Le Blanc et à Châteauroux. Il n'existera qu'un seul SIP départemental, à Châteauroux, au lieu de 5 aujourd'hui, et un seul SIE au lieu de 3 actuellement, basé à Issoudun.

Dans le projet de réorganisation, les locaux du Centre des Finances Publiques de la Châtre accueilleront la Trésorerie Hospitalière basée jusqu'à ce jour à Châteauroux. Il s'agit d'un service à compétence départementale qui n'a pas pour mission d'assurer un accueil du public. L'Etat met en place une organisation qui rend possible demain le déménagement des emplois en milieu rural vers les grands centres urbains puisqu'il n'y a plus de lien entre les missions exercées dans une ville et le bassin de vie de celle-ci.

Pour l'utilisateur, ce sera la fin d'un accueil quotidien. Il est annoncé que des accueils de proximité seront mis en place mais beaucoup de questions se posent mais n'ont pas de réponses aujourd'hui. Quelle sera leur fréquence ? Quelles en seront les modalités, par exemple avec ou sans prise de rendez-vous ? Où les usagers pourront-ils payer leur facture d'ordures ménagères, leur taxe d'habitation ou leur taxe foncière ? (on nous dit auprès d'un prestataire tel que la Poste).

Les collectivités territoriales sont elles aussi fortement impactées par la disparition des trésoreries, en charge de la gestion de leurs comptes. La nouvelle organisation crée un éloignement préjudiciable aux relations de proximité existantes entre trésoreries et collectivités.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal s'oppose au projet de suppression de la Trésorerie et du Service des Impôts des Particuliers de la Châtre et plus globalement n'accepte pas le projet des futures implantations des services des finances publiques pour 2022. Il se prononce pour le maintien d'un accueil quotidien et de qualité pour tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités et, élus) afin de préserver un service public de proximité.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion susvisée ci-dessus.



## XII – QUESTIONS DIVERSES

### **1- Numérotation de voirie Avenue du Parc**

Monsieur le Maire indique qu'un propriétaire riverain de l'Avenue du Parc, a demandé un numéro de voirie pour sa parcelle donnant sur le parking de la salle des Fêtes.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer les trois numéros de voirie 2A, 2B et 2C aux parcelles figurant sur le plan.

Ces nouveaux numéros seront renseignés dans la base adresse nationale puis répercutés au cadastre, services de secours, GPS...

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord pour l'attribution des numéros de voirie selon le document ci-annexé.

### **2- Admissions en non-valeur Ville et service de l'eau**

#### a) Admission en non-valeur – Service de l'eau

Il est proposé, sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget du service de l'eau, soit :

- **Article 6541 «créances admises en non-valeur»**
- EAU 5 152,67€ (111 pièces)

Celles qui ont fait l'objet de procès-verbaux de carence, poursuites sans effet, décès, etc....

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes susvisées ci-dessus.

#### b) Admission en non-valeur – Ville de La Châtre

Il est proposé, sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget de la Ville de La Châtre, soit :

- **Article 6541 «créances admises en non-valeur»**
- VILLE 780,98€ (22 pièces)

Celles qui ont fait l'objet de procès-verbaux de carence, poursuites sans effet, décès, etc....

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes susvisées ci-dessus.

c) Admission en non-valeur – Ville de La Châtre

Il est proposé, sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget de la Ville, soit :

- **Article 6542 «créances éteintes»**
- VILLE 13,00 € (2 pièces)

Celles qui ont fait l'objet d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes susvisées ci-dessus.

**3- Remerciements**

a) Mme Claudine LANGLOIS et les habitants du quartier - 5<sup>ème</sup> Fête des Voisins Quartier rue Venose

Ils remercient la Municipalité pour son aide matérielle, technique, et d'avoir offert le vin d'honneur et leur participation.

b) Suite à l'attribution de subvention 2019

Catherine Labesse, Présidente de Familles rurales Groupement de la Vallée Noire.

c) M. Daniel Juillard

Il remercie la Municipalité pour la décision de mettre en sens unique la rue Notre Dame à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Irène LEGROUX intervient sur cette décision, en effet elle signale son opposition à celle-ci, notamment pour l'accès du parking rue de l'Enfer.

Une réunion avec la Commission d'Urbanisme aura lieu sur place en août en présence d'Irène Legroux pour reprendre le dossier. Jean-Claude Pichon sera informé.

**4- Informations**

a) Scalix a informé la Ville de la vente de logements HLM à usage locatif dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2019/2025 :

- 26 logements rue Venose
- 2 logements rue Jean Despruneaux
- 8 logements Clos de la Grange

Une interrogation a été soulevée pour connaître les appartements concernés sur le secteur de Venose.

Il a été répondu par Scalix que les logements prévus à la vente sur le secteur de Venose sont : 6 - 7 - 8 - 9 Rue Jean Moulin.

b) Les sections sportives de la MJCS seront intégrées à l'Union Sportive de La Châtre à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 :

- Tennis de Table
- Sports de combat (Aïkido et Karaté)
- Randonnée Pédestre

c) La Fibre arrive à La Châtre !

Réunion publique sur le développement commercial  
Le mardi 17 septembre 2019 à 19h00 à la Salle des Fêtes de La Châtre

#### **5- Naissance**

Vanessa LASSOUS, agent au service Espaces verts nous a fait parvenir un faire-part pour la naissance de son fils Tiégo le 1<sup>er</sup> Juin 2019.

#### **6- Autoretroport 15 et 16 juin derniers**

Le 18<sup>ème</sup> Autoretroport de la Vallée Noire remercie la Municipalité pour le prêt de matériels et la mise à disposition des agents.

Mr le Maire rappelle que cette manifestation a permis le versement d'un don de 18 000 €, il a été fait pour l'accueil d'Alzheimer du Centre Hospitalier. Il salue la mobilisation sur cet évènement initié par le Lions Club.

#### **7- Fête des Ecoles Delacroix et Rollinat – 1<sup>er</sup> Juillet 2019**

Les équipes enseignantes remercient la Municipalité de la Ville de La Châtre pour le prêt de la salle (Halle des Rouettes), et plus particulièrement Mme Palat pour son investissement dans le projet, et les services Techniques.

#### **8- Prochaine réunion du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 30 septembre prochain à 19 heures.

#### **9- Intervention de Clothilde LOISEAU**

Elle indique que l'Harmonie Municipale organise un concert pique-nique, vendredi 5 Juillet à 20h, dans le parc de l'Abbaye.

#### **10- Intervention de Benoît RICHARD**

Il fait un point sur les incidents qui ont eu lieu lors de la Fête de Saint-Jean du samedi 30 Juin, place du Champ de Foire.

#### **11- Ecole Nationale d'Architecture (accueil de 8 étudiants à la Châtre)**

Patrick JUDALET indique qu'il s'est rendu à l'école d'Architecture de Paris Val de Seine avec Marc TOUCHET, le mercredi 26 Juin, pour participer à un Jury qui a auditionné les étudiants suite à leur diagnostic et étude sur le patrimoine urbain de la Ville de La Châtre qui a été effectué du 10 au 15 avril dernier.

Ils viendront présenter leur travail au conseil en septembre.

**12- Document transmis lors de l'envoi**

Invitation pour la Cérémonie du 14 Juillet.